

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE**

**Séance du 28 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel ROURRE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 20

M. Michel ROURRE  
Mme Noëlla ROMMEL  
M. Christian MANCIP  
Mme Chantal MOCZADLO  
M. Alain MARCELIN  
Mme Magali LORA  
Mme Christelle ABATE

Mme Isabelle BRUYNEEL  
Mme Rosine CARILLO  
TRAMIER  
M. Pierre GAC  
M. Jérémie JEAN  
Mme Carole LAURENT  
M. Gilles MANCEL

Mme Petya MARINOVA  
Mme Alexandrine MEYNAUD  
M. Jean-Pierre PASCAUD  
M. Edouard SCHMID  
Mme Sandrine SAEZ  
Mme Geneviève SIAUD  
M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE, M. Henri ANDRIEUX

Date de convocation : 21 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme Noëlla ROMMEL

**2023 DGS 048**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET  
AFFECTATION DES RESULTATS – ANNEE 2022**

**Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE**

Monsieur Le Maire absent, Monsieur Michel ROURRE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, en charge des finances, présente le compte administratif 2022 du budget de la commune qui se résume ainsi :

**En fonctionnement,**

DEPENSES : 3 015 473.59 €  
RECETTES : 3 571 296.08 €

Soit un résultat d'exécution excédentaire de : 555 822.49 €

Avec le report de l'excédent n-1 intégré soit 442 318.90 €, **le résultat de clôture est de 998 141.39€**

**En investissement,**

DEPENSES : 691 748.96 €  
RECETTES : 1 672 978.93 €

Soit un résultat d'exécution excédentaire de : 981 229.97 €

Avec le report de l'excédent n-1 intégré soit 598 955.21 €, **le résultat de clôture est de 1 580 185.18€**

Avec le report de l'excédent n-1 intégré soit 598 955.21 €, **le résultat de 1 580 185.18€**

Si l'on prend en compte les restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses = 2 181 689.10 €

Recettes = 1 007 543.00€

soit un déficit de 1 174 146.10 €

La section d'investissement présente donc un excédent d'investissement de 406 039.08 €

### AFFECTATION DES RESULTATS :

Monsieur Michel ROURRE rappelle qu'il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 998 141.39 € et propose l'affectation suivante :

- Virement à la section d'investissement à titre de réserve soit 300 000.00€ (art. 1068 BP 2023)
- Solde affecté au budget de la section de fonctionnement soit 698 141.39 € (art. 002 BP 2023)

**Le compte administratif 2022 du budget de la commune et l'affectation des résultats sont soumis au vote du conseil,**

**Le Conseil Municipal  
Le rapporteur entendu,  
Délibère et décide**

- ➔ **d'approuver le compte de résultat 2022 ci-dessus présenté**
- ➔ **d'approuver l'affectation des résultats ci-dessus proposée**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

M. ROURRE

*Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture*



Vu la secrétaire de séance  
Mme Noella ROMMEL

Pour	20
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 19 avril 2023